

## AUTOUR DE LA TABLE DE SHABBAT n°531 Vaykra-Pessa'h



### **Le Gardien d'Israël ne dort pas !**

Notre Paracha inaugure le 3<sup>ème</sup> Livre de la Thora qui traite des lois des sacrifices. C'est-à-dire qu'après l'édification du Sanctuaire dans le désert (lu à la fin du Sefer Chémot), la Thora nous ordonne une série de lois liées aux Korabanot/sacrifices : la manière dont ils sont offerts, le service des Cohanim, etc. Tous ces décrets sont complexes d'autant plus que nous n'avons plus le Temple de Jérusalem pour les mettre en application. Seulement la sainteté de la Thora n'est pas atténuée et ces lois sont étudiées de nos jours dans les Collelim en Erets et le monde pour qu'au moment où Hachem décidera de faire descendre le Mishkan du ciel, les Cohanim pourront commencer de suite leur service grâce aux Avréhim qui leur expliqueront comment faire (**d'ailleurs les Avréhim du Collel du Rav Weizman Chlita d'Elad étudient, avec beaucoup de persévérance et d'abnégation, malgré les alertes incessantes, la partie du Talmud qui traite de ces lois**, les Cohanim qui veulent commencer à les connaître entre autre notre fidèle lecteur prothésiste dentaire de Paris 17e / Créteil, peuvent **déjà** contacter le Collel...). Avant de commencer notre développement (un peu plus loin sur les lois de Pessah) **nous devons à nouveau remercier et Bénir Hachem pour sa protection hors du commun en Erets Israël. Malgré la haine incompréhensible de nos lointains voisins iraniens, Hachem continue à protéger les populations juives.**

Nous ne sommes pas prophètes mais l'enchaînement de ces événements est digne d'une seconde Méguila sur parchemin (d'ailleurs je connais un bon Soffer qui peut vous en écrire une...), certainement que le récit de cette nouvelle Méguila commencerait il y a quatre ans à l'époque où la Russie de Poutine attaqua l'Ukraine. Et si mes fins lecteurs demandent quel rapport entre cette lointaine guerre et ce que l'on vit présentement au moyen Orient ? La réponse est claire comme de l'eau de roche : si la Russie ne

s'était pas embourbée dans cette guerre périphérique, elle aurait envoyé volontiers des forces à la rescousse du tyran Assad contre les forces rebelles et aussi au chevet des ayatollahs pour contrer les Américains. ***Et face aux Soviétiques le tableau aurait changé complètement de couleur, si vous voyez ce que je veux dire*** (ce raisonnement n'est pas de moi, je le dois au Rav Barouh Rozenblum Chlita. Et peut-être que mes lecteurs ont d'autres bonnes idées pour faire remonter cette nouvelle Méguila un peu plus loin encore à l'époque du Covid 19 : qu'il me le fasse savoir et je serai content d'en prendre connaissance sur notre mail d'envoi). De plus, un second miracle, si l'on peut dire, c'est lors du Simhat Thora d'il y a deux ans et demi le Hamas a commencé ses exactions, ***seul***, sans attendre le feu vert des Ayatollahs ni de ses frères du Hezbollah du Liban. Si ces trois compères avaient agi main dans la main le même jour, je pense que ***sans un miracle digne de la Sortie d'Egypte et de la Traversée de la Mer Rouge réunies, votre feuillet préféré n'aurait pas pu continuer à diffuser ces magnifiques paroles de Thora depuis la ville d'Elad, ce qu'on appelle prosaïquement "la fin des haricots..."***

Donc ces miracles sont considérables, sans compter tous ces missiles balistiques qui nous sont envoyés depuis l'Iran, *des peaux tapis persans*, et béni soit Hachem, font très peu de victimes (pour la petite histoire au moment où j'écris une partie de ce feuillet - le lundi 9 mars à 16h30 - j'ai dû m'arrêter pour me réfugier dans une chambre forte à cause de ces maudits missiles). Or il faut savoir que chacun d'entre eux a la capacité de raser un pâté de maisons, que Hachem nous en préserve. Il y en a déjà près d'un millier d'entre eux, qui ont été envoyés en Erets depuis la douzaine de jours de combats. Un ami m'a dit très justement, avec une pointe d'humour, que ces missiles balistiques (chacun coûtant au contribuable iranien la coquette somme d'un million de dollars alors que cette population est appauvrie par des coupes budgétaires gigantesques pour l'armement) ont fait beaucoup moins de dégâts que le nombre d'ouvriers qui meurt

chaque année (180) alors qu'ils récoltent les noix de coco sur les hauts palmiers en Afrique (comme les cocotiers sont très hauts, les esclaves/ouvriers jettent des pierres sur les fruits afin de les faire tomber. Parfois cela retombe sur la tête de ces pauvres gens et bonjour les dégâts : Hachem Ychmor). Or les Iraniens ont investi des centaines de milliards de dollars dans des armements ultrasophistiqués (plus les centrales nucléaires) pour semer la mort et la désolation en Erets Lo Alénou. **Et Barouh Hachem, le D. d'Israël, nous protège et nous garde de tout dommage, et les Baté Midrashots sont remplies de Colellmans qui étudient la Sainte Thora : la protection du Clall Israël est assurée.**

Il y a quelques temps encore j'entendais le son de cloche des sempiternels perplexes de la communauté : *"Si Hachem me faisait un miracle alors c'est sûr je deviendrais un grand religieux avec même une redingote noire !"* Je pense, mes chers lecteurs, **que ces semaines incroyables que nous vivons sont la preuve parfaite que le miracle continue au sein de la communauté. Donc les bonnes dispositions doivent être accomplies. D'ailleurs je connais un très bon tailleur qui confectionne de magnifiques vestes longues pas chères, des beaux et grands chapeaux (à Elad) qui recouvrent d'ailleurs très bien le front dégarni...** Autre idée, c'est le moment de finir de déambuler sur les grands boulevards de Paris le week-end ou mieux encore de cesser de surfer et de regarder les téléfilms plus dégradants les uns que les autres entre 22h30 et 8h00 du matin, et à la place commencer un bon cours de Thora dans un Bet Hamidrash de la capitale ou de son quartier. Cependant comme votre feuillet s'occupe de choses sérieuses (Divré Thora et Hala'ha) j'ai décidé de finir par quelques lois sur Pessa'h (cette année la fête tombera le mercredi soir 1er Avril).

**A Pessa'h, il existe trois interdits : de manger, de posséder ainsi que de profiter du Hamets.**

Qu'est-ce que le Hamets ? C'est une des cinq céréales qui fermentent au contact de l'eau. Le Talmud établit qu'à partir du moment où on laisse une céréale en contact de l'eau pendant 18 minutes, commence un processus de fermentation et cela devient interdit à la consommation. Le Hamets, ce n'est pas uniquement du pain, des biscottes ou des gâteaux... C'est aussi **TOUS** les produits manufacturés dans lesquels sont mélangés de la farine. Par exemple toutes les soupes instantanées, les sauces, etc. produits dans lesquels des ingrédients sont mélangés à de la farine. En un mot, **tous les aliments composés** doivent avoir une surveillance propre à Pessa'h. De plus **le whisky, la bière sont faits à partir de la distillation du blé et de l'orge**

**donc ce sera formellement interdit d'en consommer ou même d'en posséder.**

Puisqu'il existe un interdit de profiter du Hamets, on ne pourra pas vendre du Hamets à un gentil durant la semaine de Pessa'h (Si on tient une épicerie on devra mettre la clef sous la porte durant la période ou passer la gérance à un non-Juif qui prendra les bénéfices de la semaine. Il faudra faire appel à un Rav pour faire un contrat en bonne et due forme avec le gentil).

Beaucoup de particuliers ont l'habitude de faire la vente de leur Hamets à un gentil : de la sorte il n'y a plus l'interdit de "posséder" car le Hamets ne leur appartient plus. Seulement comme les lois concernant cette vente sont importantes on nommera un Rav compétent qui opérera la vente en notre nom. Attention, le Rav ne devient pas propriétaire de notre Hamets, il est seulement accrédité pour vendre notre Hamets à un gentil.

Comme l'interdit du Hamets est sévère, on fera attention de posséder une vaisselle propre à Pessa'h (comprenant assiettes, verres, fourchettes et aussi casseroles, etc.). Bien sûr, ce service ne sera jamais utilisé durant l'année. Et c'est uniquement dans le cas où on n'a vraiment pas le choix qu'on pourra faire la cachérisation de la vaisselle de l'année pour l'utiliser à Pessa'h (dans de l'eau bouillante, ce qu'on appelle Aguala). Seulement, comme ces lois sont nombreuses, on devra passer obligatoirement par un Rav. Et dans tous les cas, on ne pourra PAS utiliser notre service de toute l'année, même à froid.

Pour les plaques de cuissons aussi, on veillera à se procurer une petite plaque NEUVE pour Pessa'h. Les éviers et les plans de travaux faits de marbre ou de pierre doivent être aussi cachérisés. Il faudra les laver méticuleusement avec un détergent, puis verser de l'eau bouillante. Attention, il faudra veiller à ce que l'eau soit véritablement bouillante lorsqu'elle sera aspergée sur tout le plan. On ne pourra pas utiliser l'eau qui s'est refroidie après ébullition. D'après le Rama (coutumes ashkénazes) on devra recouvrir AUSSI le plan de travail par un papier alu ou PVC (car d'après le Rama, il faudrait passer une pierre brûlante sur la surface au moment où l'on verse l'eau bouillante. Aujourd'hui, comme on craint que le marbre ne se fende, il suffira d'ébouillanter le plan de travail puis de le recouvrir).

**Recherche (Bdiqua) du Hamets :** au début de la nuit du mardi 31 mars, on fera la recherche du Hamets à l'aide d'une bougie. On devra rechercher le Hamets dans tous les endroits où au cours de l'année on a mis du Hamets ou encore s'il existe une crainte qu'un des membres de la famille a placé du Hamets. On a l'habitude de faire un grand lavage de la

maison ce mardi dans l'après-midi pour faciliter la recherche de la nuit. Même pour ceux qui ne passent pas leur Seder à la maison, il faudra faire cette 'Bdiqua' la veille de leur départ, avec une bougie ! Mais sans bénédiction si l'on quitte sa maison avant mardi soir !

Les poches des vêtements doivent être aussi vérifiées, car on y fait quelquefois rentrer des gâteaux ou des friandises. Tous les endroits pouvant contenir du Hamets doivent être vérifiés : pas seulement la maison mais aussi le bureau, la voiture, etc. (Dans le cas d'une maison secondaire on pourra nommer un « délégué » qui fera la recherche à notre place. Autre possibilité : vendre le Hamets par l'intermédiaire du Rav. Dans ce dernier cas, on ne pourra pas entrer dans cette maison/secondaire dont le Hamets n'a PAS été circonscrit et placé en lieu sûr même s'il y a eu vente au préalable). Pour les valeureux Bahour Yéchiva qui reviennent à la maison, passer le Pessa'h en famille, il faudra qu'ils veillent à faire la Bdiqua du Hamets dans leur chambre AVANT leur départ.

Comme d'une manière générale, le Hamets est déjà persona non grata depuis bien longtemps, on a l'habitude de prendre dix petits morceaux de Hamets (chacun MOINS d'un Cazaït/Volume d'une olive). Après les avoir enveloppés soigneusement, on les disposera dans la maison et on partira à leur recherche après avoir fait la bénédiction : "Al Biour Hamets". Après la recherche on ANNULERA les restes de Hamets non vus et non reconnus et le hamets dont nous ne connaissons pas l'existence.

Le lendemain matin, après avoir brûlé son Hamets, on réitérera le Bitoul/l'annulation du Hamets, et cette fois, on inclura tout le Hamets de la maison : connu et non-connu. Kol Hakavod et beaucoup de courage !

### **Le Sippour**

Dans la Paracha on a parlé de la Mitsva du Limoud Thora. Comme on le sait tous, cette Mitsva demande beaucoup de concentration et d'assiduité.

Et comme le mérite de cette Mitsva est énorme, alors le Yétser fait beaucoup afin de diminuer le nombre de bons Juifs qui s'occupent de cette Mitsva. Une fois, un Barouh Yéchiva est allé voir le Hazon Ich de Bné Brak pour lui demander un conseil ou un encouragement afin de mieux réaliser cette Mitsva. Le Rav lui rapporta une anecdote assez impressionnante à ce sujet. Il s'agit du Bah', le Rav Yoël Sirquach, qui a vécu en Europe centrale il y a près de trois cents ans. Son gendre est aussi un très grand de la Thora, le Taz, un commentateur central dans l'étude du Choulhan Arouh'. Lors du mariage de la fille du Bah' avec le Taz, il était question de la dot de mariage. Le Bah' prit l'engagement de nourrir son

gendre plusieurs années et que tous les jours (!) il le nourrirait d'un plat de viande. Tout ça pour donner à son gendre la possibilité d'étudier la Thora avec toutes ses forces physiques et intellectuelles.

Et véritablement l'investissement des beaux-parents a porté ses fruits car avec les années il est devenu un des piliers de la Halah'a pour tout le Clall Israël.

Cependant, quelques années après le début du mariage, quel ne fut pas l'étonnement de toute la communauté de voir que le gendre convoquait son beau-père à un Din Thora ! C'est que le Taz 'attaque' son beau-père sur le fait que depuis un certain temps déjà il lui donne du poumon en guise de viande. Et donc, le Taz demande au Beit Din de juger si le beau-père remplit bien son devoir par rapport à la clause de leur mariage qui est de donner de la viande. Le Beit Din trancha la question de manière explicite que le poumon est bien de la viande et donc nécessairement le Bah' a bien respecté la clause ! Fin du Din Thora.

Les gens étaient tous offusqués d'un tel comportement du Taz, ce grand Talmid Hah'am, vis-à-vis de son beau-père. Comment ose-t-il faire une chose si dégradante pour quelque chose d'insignifiant ? C'est alors que le Taz s'explique : 'Lorsque j'ai mangé du poumon lors de mes repas, j'ai ressenti une faiblesse physique qui a fait que j'ai moins étudié la Thora, avec moins d'attention et moins d'intensité... C'est alors que j'ai su que dans les Cieux il y a eu un grand Kitroug / accusation contre la famille de mes beaux-parents qui disait : 'Comment est-ce possible que le Bah' fasse que son gendre étudie moins bien ?' C'est alors que pour ANNULER l'accusation qui existait dans le Ciel, j'ai fait un Din Thora qui a tranché en faveur de mon beau-père. De cette manière, les accusations se sont évanouies d'elles-mêmes. Car tout ce qui est décrété en bas est validé tout là-haut. Fin de l'anecdote véritable du Hazon Ich. Et pour nous, ce sera un Hizouq pour cette période de vacances qui s'annonce, c'est que même si on est loin de nos bonnes habitudes, dans sa 'Datcha' de haute Galilée, il faudra quand même accomplir cette belle Mitsva de fixer un temps pour l'étude de la Thora.

**Shabbat Chalom, à la semaine prochaine si D. le Veut. David Gold,**

**Tél : 00972556778747**

**E-mail : dbgo36@gmail.com**

**Que Hachem continue à protéger la communauté juive en Erets et dans le monde !**

**Et pour les valeureux qui veulent passer un super Pessa'h à côté de Tibériade, une très belle villa est à la disposition du public, veuillez prendre contact au 0556778747**